



CONSEIL  
GÉNÉRAL  
**Finistère**  
*Penn-ar-Bed*



## Collèges du Finistère

---

Le Conseil général s'investit pour l'avenir  
de nos enfants



CONSEIL  
GÉNÉRAL  
**Finistère**  
*Penn-ar-Bed*



**LE CONSEIL  
GÉNÉRAL,  
AVEC VOUS  
UN SERVICE  
PUBLIC  
DURABLEMENT  
SOLIDAIRE**

[www  
.cg29  
.fr](http://www.cg29.fr)

## Repères

### Les collèges en Finistère

6 42 850 collégiens

7 État et collectivités : qui fait quoi ?

### Rénover les bâtiments

8 Le schéma d'investissement 2006-2011

### Favoriser le parcours scolaire

10 Côté classe / Côté sport

### Adapter les équipements

12 Le mobilier / Les équipements pédagogiques

13 Le Fonds d'aide au renouvellement du mobilier et du matériel

13 Le matériel sportif / Le matériel de cuisine

### Favoriser l'épanouissement des élèves

14 Citoyenneté / Culture et sciences

17 Les langues et l'international / Prévention / Sécurité routière

18 Sécurité routière / Restauration

19 Sports / Éducation à l'environnement

### Transporter au quotidien

21 Le réseau d'autocars / À vélo

### Informations et contacts utiles



## **Construire le Finistère de demain avec la jeunesse**

Du patrimoine immobilier des collèges en passant par les jumelages culturels, la responsabilité des personnels techniques ou l'accessibilité, le Conseil général a vu ses compétences et actions s'amplifier au cours des dernières années, que ce soit dans le cadre de missions dédiées par la loi ou par la volonté de s'engager en faveur de la jeunesse.

Depuis la rentrée scolaire 2010/2011, le Finistère compte 63 collèges publics, et a vu s'édifier un nouvel établissement à Plabennec, ce qui ne s'était pas produit depuis vingt ans. Il pourra accueillir 450 élèves, et sera le premier collège entièrement accessible à tous les types de handicap. Bien que le nombre de collégiens finistériens ait régulièrement diminué depuis vingt ans, des collèges ont été reconstruits, agrandis ou restructurés et la répartition des familles s'est profondément transformée. C'est pourquoi notre observatoire de la population collégienne, qui associe élus, parents d'élèves et enseignants nous aide à anticiper les fluctuations pour adapter nos capacités d'accueil.

Le Conseil général du Finistère accorde une grande importance à la formation des jeunes ; notre ambition est de leur offrir des collèges accueillants, confortables, bien équipés, une restauration de qualité, des transports scolaires surs et pratiques. Contribuer à la qualité de vie de notre jeunesse c'est effectuer un investissement en faveur de l'avenir et relever le défi de l'égalité des chances, en revisitant et développant nos politiques. Près de la moitié de nos établissements sont désormais accessibles aux personnes en situation de mobilité réduite, rendant ainsi concrets les objectifs de notre Agenda 21, tout en accordant une importance accrue à un bâti synonyme de progrès écologique et de conditions de scolarité favorisant l'accès à la connaissance, à la culture, aux sports et aux loisirs.

Considérer que la jeunesse est une chance et un atout pour le Finistère, c'est aussi responsabiliser les collégiens en leur confiant la possibilité de développer leur propre Agenda 21, dans leur établissement, afin de promouvoir une citoyenneté active et renouvelée du développement durable. Enfin, en cette période parfois difficile de contraintes budgétaires resserrées et de désinvestissement de l'Etat du champ culturel, nous nous efforcerons – autant que faire se peut – de poursuivre nos actions d'accompagnement des jumelages avec des structures artistiques et associatives, tant il est vrai que la cohésion sociale a plus que jamais besoin d'être renforcée. Afin de contribuer à une éducation ouverte à tous et porteuse d'égalité des chances, le Conseil général se donne les moyens d'investir pour l'avenir des enfants et de la jeunesse sur tous les territoires, urbains ou ruraux de notre département.

Je vous souhaite à tous, pour les années à venir, de très bonnes rentrées scolaires.

**Pierre MAILLE**  
*Président du Conseil général du Finistère*



## > Repères

- **63 collèges publics**

*Ouverture du 63<sup>e</sup> collège public dans le Finistère à Plabennec  
Inauguration officielle prévue en décembre 2010. Investissement de 15,3 M€.*

- **49 collèges privés**

- **2 collèges Diwan**

- **42 850 collégiens** en 2010-2011

25 056 collégiens scolarisés dans les établissements publics dont 782 en SEGPA  
(Effectifs prévisionnels : source Inspection académique dossier de rentrée 2010)

- **460 agents** du Conseil général dans les collèges publics

- **24 900 élèves transportés** quotidiennement sur **le réseau Penn-ar-Bed**

*Prévention routière : Opération de distribution de gilets jaunes en 2010-2011*

- **147,5 M€ de travaux** inscrits dans le Schéma pluriannuel des collèges (2006-2011)

- 30 M€ de travaux dans les collèges en 2010

- **20 M€ de travaux** inscrits dans **le schéma d'accessibilité des collèges**

- **7,4 M€ pour l'équipement et le fonctionnement** des collèges



6

Guide des  
collèges 2010

## Les collèges en Finistère

**Les familles bretonnes éprouvent un véritable attachement à l'école, comme facteur d'intégration et d'élévation sociale. Le Conseil général consacre 13 % de son budget global à l'entretien et au fonctionnement des collèges.**

### 42 850 collégiens du Finistère

Le Finistère se caractérise par la présence de trois réseaux d'enseignement (le public, le privé et Diwan) et par une forte densité d'établissements (63 publics, 49 privés et 2 Diwan). Ces établissements accueillent environ 42 850 élèves chaque année.

Si on prévoit une stabilité des effectifs dans les années à venir, les lieux de résidence vont néanmoins continuer d'évoluer, principalement avec le phénomène de concentration dans les zones péri-urbaines. Le réseau des collèges doit naturellement s'adapter en permanence.

**25 056**  
collégiens  
dans  
le public

### Un observatoire de la vie collégienne

Responsable de la définition de la carte scolaire depuis 2004, le Conseil général s'est doté d'un Observatoire de la vie collégienne. Instance de partage de l'information, cet observatoire permet de réunir l'ensemble des acteurs concernés : les conseillers généraux, les maires, les principaux de collège, les représentants des syndicats enseignants et les associations de parents d'élèves. L'observatoire bénéficie d'un ensemble de données et de projections sur les effectifs à venir dans les collèges, mis à jour annuellement. Enfin, il nourrit le travail des différentes instances sur des thématiques reliées aux compétences du Conseil général comme l'organisation du transport scolaire ou la restauration.

Les synthèses des groupes de travail sont présentées par Pays sur le site internet du Conseil général. [www.cg29.fr](http://www.cg29.fr).

## État et collectivités locales : qui fait quoi ?

Dans le cadre des lois de décentralisation de 1982-1985 et de 2004, l'État a transféré des compétences en matière d'enseignement aux collectivités locales.

	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	UNIVERSITÉ
Investissement (construction, reconstruction) et fonctionnement matériel	Commune	<b>Département</b>	Région	État et partenariat
Fonctionnement pédagogique (micro-informatique...)	Commune	État	État	État et partenariat
Personnels enseignants (recrutement, formation, rémunération)	État	État	État	État
Personnels administratifs, de santé	État	État	État	État
Personnels techniques et ouvriers	Commune	<b>Département</b>	Région	État
Programmes d'enseignement	État	État	État	État
Validation des diplômes	-	État	État	État

Source : Ministère de l'éducation nationale

- **L'État** fixe les programmes nationaux, recrute et gère les personnels qui sont sous sa responsabilité, répartit les moyens qu'il consacre à l'éducation, contrôle et évalue les politiques éducatives, en vue d'assurer la cohérence d'ensemble du système éducatif.

- **Le Conseil régional** gère les lycées et les **communes** les écoles maternelles et élémentaires.

- **Le Conseil général** est chargé des collèges pour les compétences qui lui sont confiées :

- les constructions-reconstructions, les extensions et les grosses réparations ;
- les subventions pour l'équipement et le fonctionnement ;
- l'organisation des transports scolaires, de la maternelle au lycée ;
- le recrutement et la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS), qui assurent principalement des fonctions de maintenance et de restauration ;
- l'encouragement et l'accompagnement d'activités culturelles, sportives et citoyennes ;

- l'accueil, la restauration et l'hébergement des élèves.

Le Conseil général définit aussi la **carte scolaire**, c'est à dire qu'il attribue à un collège ses communes de recrutement (les dérogations éventuelles sont toujours à demander à l'Inspection académique). Cela lui permet, dans un contexte de stabilité des capacités d'accueil, de veiller à l'équilibre des territoires.

Le collège est un établissement public local d'enseignement (EPL), dirigé par un(e) principal(e), qui agit sous la double tutelle du Conseil général et de l'Inspection académique. Le projet et la vie de l'établissement sont discutés au sein d'un conseil d'administration, regroupant tous les membres de la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves) et systématiquement un conseiller général.

*Depuis 2007,  
460 agents TOS  
ont intégré  
le Conseil général.*



**2010**  
ouverture  
du collège  
de Plabennec

8

Guide des  
collèges 2010

## Rénover et adapter les bâtiments

**Le Conseil général du Finistère a hérité d'un parc immobilier vieillissant, au début des années 80. Pour faire face à cette situation, des schémas directeurs patrimoniaux ont été élaborés en concertation avec les établissements. Ils ont permis de recueillir les besoins et de prioriser les nécessaires travaux à mettre en œuvre. Près de 150 M€ sont ainsi programmés dans le schéma d'investissement 2006-2011, pour satisfaire aux objectifs suivants :**

### Premier objectif

#### **Améliorer la sécurité, l'hygiène et l'accessibilité**

Le Conseil général met aux normes en matière de sécurité-incendie et veille à respecter les règles applicables aux établissements recevant du public.

Au niveau hygiène et sécurité des denrées alimentaires, il modernise les services de restauration, fait appel à IDHESA Bretagne Océane pour le suivi, la mise à jour, la surveillance et la vérification des Plans de Maîtrise Sanitaire afin de répondre aux obligations réglementaires européennes du PAQUET HYGIÈNE depuis janvier 2006. A l'aide du diagnostic Radon de 2009, les sites à traiter en priorité de manière à respecter les normes admissibles sont identifiés. Lors d'opérations de rénovation l'amiante est systématiquement retirée des constructions.

En janvier 2010, le Conseil général a décidé d'un **schéma départemental d'accessibilité** pour

l'ensemble de ses 180 lieux d'accueil du public ou bâtiments administratifs. Il s'agit d'adapter ces équipements aux handicaps (circulations, ascenseurs, sanitaires...). Les collèges sont une priorité de cette action, construite en concertation avec les associations. Le Conseil général a décidé d'y consacrer 20 M€ d'ici 2012.

### Deuxième objectif

#### **Favoriser des bâtiments durables et économes en énergie**

Au regard de ses engagements de développement durable, chaque opération de travaux engagée fait l'objet d'une démarche HQE® avec un classement des 14 cibles environnementales prenant en compte les matériaux utilisés permettant des économies d'énergie et d'eau, le confort acoustique et thermique des salles de classe et de restauration ainsi que la réduction



de la demande énergétique par la conception architecturale et la mise en œuvre d'isolations performantes.

Un schéma d'organisation et de gestion des déchets est validé par les entreprises qui s'engagent à trier et à traiter les déchets de chantier. Des heures de travail générées par les marchés publics passés avec les entreprises sont réservées pour les personnes en insertion sociale.

### Troisième objectif

#### Adapter les locaux pédagogiques et les espaces périscolaires

En lien avec les établissements et l'Education nationale, le Conseil général met en œuvre un référentiel des collèges prenant en compte l'accessibilité, les spécificités pédagogiques ou éducatives liées aux formations SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration) ou aux disciplines (les pôles technologiques et de sciences), il crée ou améliore les espaces de vie des élèves (cour de récréation, préau, foyer, centre de documentation et d'information (CDI), internats, logements de fonction...), aménage des pôles médico-sociaux.

De plus, il porte une attention particulière aux équipements sportifs des collèges et apporte

par ailleurs une aide aux équipements sportifs de proximité en proposant des solutions de qualité concernant les sols, l'acoustique, la ventilation et la sécurité.

### Quatrième objectif

#### Intégrer le collège dans son environnement social et urbain.

Un collège est un équipement structurant, à la fois sur le plan urbain, du fait de sa situation dans une commune, et sur le plan social, en favorisant les échanges vers l'extérieur.

Tous les projets sont menés en concertation avec les partenaires locaux notamment les communes.

D'autres facteurs sont pris en compte comme :

- la desserte, les accès aux abords du collège (transports scolaires, pistes cyclables, cheminements piétons...)
- l'accueil dans l'établissement (signalétique, lisibilité de la fonction de chaque bâtiment...),
- le partage des équipements, notamment de restauration.



10

Guide des  
collèges 2010

## Favoriser le parcours scolaire

**Les aides au fonctionnement des collèges publics et privés visent à améliorer les conditions d'enseignement et d'accueil et à favoriser ainsi le parcours scolaire.**

### Côté classe

Chaque année, le Conseil général verse aux établissements une dotation globale de fonctionnement pour financer les consommations d'eau, de gaz et d'électricité, les dépenses d'entretien (petites réparations, contrats d'entretien). D'autres participations peuvent être financées : des forfaits « déplacement », une dotation « informatique » pour développer l'usage de l'informatique (raccordement réseau, consommables...).

Cette dotation globale est calculée selon les spécificités de chaque établissement, en tenant compte des effectifs, des superficies, de la situation géographique, des particularités (situation en zone d'éducation prioritaire, présence de sections spécifiques, d'internat...).

### Côté sport

La pratique d'une activité physique et sportive par les collégiens est partie intégrante des programmes scolaires et s'effectue à 90 % dans des locaux communaux mis à disposition des collèges. Moins de 10 collèges disposent d'un gymnase intégré. C'est pourquoi le Conseil général conventionne avec les communes afin qu'elles mettent à disposition des collégiens du public et du privé leurs équipements couverts et les plateaux sportifs (gymnases, terrains de sport, piscines). Ainsi une dotation annuelle du Conseil général permet aux communes d'assurer l'entretien des équipements, d'acquérir du matériel sportif, d'améliorer les conditions d'accueil (sol, chauffage, insonorisation...).



CONSEIL  
GÉNÉRAL  
**Finistère**  
Penn-ar-Bed



# Collèges

Bertrand, 44 ans, chef de cuisine et agent du Conseil général, concocte quotidiennement les repas au collège du Château à Morlaix. Avec toujours la même exigence de préparer des produits de qualité, il aime aussi surprendre les papilles de ses jeunes hôtes.

Zoé, 12 ans, élève de 5<sup>e</sup>, est loin d'avoir fini de grandir. Elle découvre chaque jour de nouvelles saveurs au self de son collège où elle fait le plein d'énergie et peut manger de tout.



## service compris

Restauration et conditions d'études des collégiens,  
Le Conseil général s'investit pour l'avenir de nos enfants.

www  
.cg29  
.fr



12

Guide des  
collèges 2010

## Adapter les équipements

**Le Conseil général a mis en place plusieurs programmes d'aide à l'équipement.**

### Le mobilier

Le Conseil général répond aux besoins en matière de salles de cours, de salles de restaurant scolaire, de mobiliers de bureau, de CDI et de salles informatiques. Le choix des produits est fait par la Commission des marchés publics départementaux, assistée de représentants de l'Éducation nationale. Les besoins spécifiques (exemple : salles de technologie) peuvent être également financés.

La modernisation des mobiliers s'inscrit dans une programmation de renouvellement pluriannuelle. Une durée de vie moyenne est instaurée pour chaque type de mobilier : salles de classe, Centres de documentation et d'information, salles de restauration...

Le Conseil général participe au fonctionnement des infirmeries scolaires : amélioration des locaux et du mobilier, acquisition de matériel médical et prise en charge des dépenses de fonctionnement.

### Les équipements pédagogiques

Depuis 1990, les Technologies de l'information et de la communication sont entrées dans les usages réguliers des collèges. Pour cela, ils disposent d'un parc informatique conséquent. Au fur et à mesure des évolutions technologiques, le Conseil général renouvelle les matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes, vidéoprojecteurs...) de plus de cinq ans et installe au moins un tableau interactif par collège.

En parallèle, il renouvelle aussi l'équipement des salles de sciences (microscopes par exemple) et expérimente des salles multimédia mobiles dans le collège de Kerzouar à Saint-Renan et au collège des Monts d'Arrée à Plounéour-Menez.



**7m€**  
d'investissement  
pour le réseau  
informatique.



---

### **Le Fonds d'aide au renouvellement du mobilier et du matériel (FARMM)**

Ce programme permet de financer à hauteur de 50 % du matériel non pédagogique (photocopieurs, télécopieurs, matériel d'entretien, casiers-consignes...).

Il permet ainsi aux collèges d'améliorer progressivement leur équipement et contribue de façon non négligeable à développer un cadre de vie fonctionnel et dynamique pour l'ensemble de la communauté éducative.

---

### **Le matériel sportif**

Cette aide concerne les matériels sportifs non fixés au bâti pour les gymnases intégrés dans les collèges ou les équipements sportifs municipaux lorsqu'ils sont destinés à l'usage exclusif des collégiens.

Elle permet ainsi d'offrir aux élèves, de meilleures conditions de pratique de l'éducation physique et sportive.

### **Le matériel de cuisine**

Le Conseil général subventionne l'acquisition par les collèges de matériel de cuisine pour accompagner les adaptations indispensables aux nouvelles normes en matière de sécurité et d'hygiène.

*En 2009, le budget  
consacré à l'équipement  
des collèges publics  
est d'environ 1,5 M€*





## Favoriser l'épanouissement

**Les collèges perçoivent de l'État une dotation annuelle pour financer des actions pédagogiques favorisant les pratiques culturelles, sportives et scientifiques ainsi que les actions de sensibilisation à la santé et à la sécurité. Le Conseil général participe au financement de ces actions tout en proposant et accompagnant d'autres initiatives en lien notamment avec les orientations de son Agenda 21. Ces programmes permettent d'offrir aux élèves des activités souvent coûteuses et peu accessibles aux plus défavorisés.**

### Citoyenneté

#### *Les Agendas 21 des collèges*

L'Agenda 21 des collèges repose sur un plan d'action répondant à des problématiques sociales, environnementales et économiques identifiées à l'échelle de l'établissement scolaire : le transport et l'accès à l'établissement, les consommations d'énergie et d'eau, la solidarité avec les familles...

Ces plans d'action, véritables projets pédagogiques ancrés dans les disciplines et les divers dispositifs éducatifs, permettent de développer les valeurs de responsabilité et de solidarité, fondements de l'éducation au développement durable. Le Conseil général soutient et accompagne la mise en place de ces Agendas 21 des collèges.

### Culture et sciences

#### *Les classes à projets artistique et culturel*

La classe à projet artistique et culturel (PAC) intègre dans son programme une expérience artistique et culturelle pour tous les élèves. Avec le concours d'artistes et de professionnels de la culture, plusieurs domaines peuvent être explorés : l'architecture, le cinéma et l'audiovisuel, la danse, le design, la littérature, le patrimoine, la photographie, le théâtre...

Chaque projet artistique et culturel est unique car il est le fruit du partenariat entre un enseignant et un professionnel de la culture, et qu'il fait appel à l'initiative des élèves. Le Rectorat et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) valident les contenus et les financements des classes à PAC, pour lesquels le Conseil général est partenaire.



### **Les ateliers de pratiques artistique et scientifique**

Sous la responsabilité d'un enseignant, les ateliers artistique et scientifique font partie des activités facultatives. À côté des enseignements, ils représentent des espaces d'innovation pédagogique sur le monde de la recherche ou de la culture. Ils permettent de diversifier les modes de rencontre avec les arts et les sciences. Ces ateliers sont ouverts aux élèves volontaires, en dehors du temps scolaire. Ils doivent favoriser les partenariats avec les intervenants qualifiés du secteur culturel et artistique ou avec des chercheurs, ingénieurs et techniciens.

### **Les jumelages culturels**

Dans son Agenda 21 pour le développement durable du Finistère, le Conseil général met en œuvre des politiques favorisant la réussite des élèves, notamment par un éveil culturel en milieu scolaire. Il a donc imaginé de nouvelles formes de rencontres entre l'art et les collégiens. Dans ce cadre, les conventions avec les grands acteurs culturels finistériens inscrivent des projets avec les collèges finistériens. En 2009, 26 projets de jumelage ont été retenus et financés par le Conseil général dans des domaines aussi divers que la musique, la danse, le théâtre ou le cinéma.

### **« Collège au cinéma »**

Chaque année, le Conseil général participe à l'opération « Collège au cinéma » mise en place par le Centre national de la cinématographie. L'objectif est de faire découvrir des films dans les salles de cinéma et de réaliser un travail pédagogique afin que les élèves acquièrent un véritable regard cinématographique. Le Conseil général prend en charge le déplacement des élèves, à hauteur de trois séances par an. Il prend également en charge le coût de l'entrée dans les salles des 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, ainsi que la formation des enseignants.

### **Ados d'Mots**

Le Conseil général fait également de la lutte contre l'illettrisme une priorité. Depuis 2005, l'opération Ados d'Mots propose des ateliers d'écriture, animés par des écrivains tout au long de l'année scolaire. Impliquant de jeunes Finistériens issus d'établissements de formation et d'insertion (collèges, lycées, maisons rurales et familiales, missions locales...), ils sont l'occasion de favoriser l'expression individuelle et collective des adolescents (pour certains en grande exclusion sociale) autour des valeurs de la citoyenneté et de la République.

<http://biblio-finistere.cg29.fr>



CONSEIL  
GÉNÉRAL  
Finistère

Penn-ar-Bed



## Éducation et prévention

Coralie et Jonathan, 17 ans, lycéens et amoureux, trouvent qu'au centre de planification ils peuvent discuter de sexualité sans se sentir jugés. D'habitude, ils n'aiment pas trop aborder ces questions avec des adultes.

Elisabeth, infirmière au centre de planification et d'éducation familiale du Conseil général à Brest, prend le temps d'écouter les jeunes en toute confidentialité. Pour elle, les informer sur la sexualité et la contraception, c'est les aider à se sentir bien dans leur peau.

# service confidentiel

Les centres de planification et d'éducation familiale,  
des lieux d'écoute pour tous les jeunes et gratuits pour les mineurs.

www  
.cg29  
.fr



## Les langues et l'international

### *Les langues, une ouverture aux autres*

Le Conseil général participe fortement à favoriser le multilinguisme pour les élèves, par un soutien fort à la langue bretonne (2 M€ par an) et le soutien aux sections européennes dans les établissements.

### *Horizons, des aides à la mobilité internationale*

Avec son programme Horizons, le Conseil général aide les jeunes Finistériens qui souhaitent réaliser une expérience européenne ou internationale à financer une partie du surcoût lié au séjour à l'étranger (voyage et hébergement). Sous forme de bourse et / ou de prêt, le montant varie selon la durée, l'objet et la destination. Il soutient ainsi des projets de solidarité internationale (actions humanitaires) ou encore les séjours à l'étranger des classes européennes.

## Prévention

### *Conduites addictives*

Le Conseil général agit sur le terrain de la prévention, en proposant des lieux d'écoute et de conseils pour tous les jeunes, dans le domaine de l'orientation sexuelle (Centre de planification et d'éducation familiale - CPEF) ou du mal-être (Point d'accueil et d'écoute des jeunes - PAEJ).

Le Conseil général intervient dans le financement d'actions de prévention des conduites addictives (drogue, alcool, sexualité...). Il accompagne ainsi les actions du CODES 29.

[www.codes29.org](http://www.codes29.org)

À titre d'exemple, il a également soutenu l'opération T'as la Tchatche. Les jeunes créent des vidéos sur le thème « du plaisir au risque... », se mettent en scène, jouent la comédie, chantent, slament, dansent, témoignent, débattent... devant la caméra. Les vidéos réalisées interpellent, invitent à la réflexion, au débat entre les jeunes, les adultes, les professionnels de santé et de la jeunesse, les parents...

[www.taslatchatche.com](http://www.taslatchatche.com)

## Sécurité routière

### *Cool le car*

Tout au long de l'année scolaire, le car pédagogique « Cool le car » du Conseil général intervient avec son formateur dans les collèges auprès des classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. Exercices d'évacuation de car, connaissance des angles morts, repérage du matériel de secours présent à bord, séance vidéo..., plus de 5 000 élèves par an sont sensibilisés grâce à ces interventions.



## Sécurité routière

### *Un gilet jaune*

Les accidents impliquant les cyclistes et les piétons ont majoritairement lieu lorsque la visibilité est faible (nuit, aube, brouillard...).

Le parcours jusqu'aux points d'arrêt des cars est particulièrement dangereux pour les enfants portant des vêtements sombres car les automobilistes ne les voient pas.

Depuis 2008, la loi impose le port de gilets réfléchissants pour les cyclistes, adultes et enfants, hors agglomération, la nuit ou lorsque les conditions de visibilité sont mauvaises.

Le port du gilet réfléchissant permet à un automobiliste roulant phares allumés de voir les piétons ou les cyclistes à 120 mètres contre 20 mètres pour une personne portant des vêtements sombres. La distance de freinage d'un véhicule roulant à 50 kilomètres heure est de 28 mètres. Le gilet réfléchissant est donc un élément de sécurité essentiel pour chaque déplacement. **Dans le cadre de la sensibilisation de « Cool le car », un gilet jaune est distribué à l'ensemble des enfants.**

## Restauration

### *Prévention de l'obésité*

Le repas de midi au collège est parfois le seul repas équilibré de la journée. Le Conseil général agit pour en garantir la qualité nutritionnelle et prévenir les comportements alimentaires à risque :

- Une action d'information et de sensibilisation sur l'obésité des jeunes est confiée au CODES ;
- Une éducation au goût est assurée par les personnels de restauration scolaire ;
- Les produits locaux, notamment en provenance de l'agriculture biologique, sont valorisés ;
- La sécurité alimentaire, par un meilleur contrôle des équipements et un respect strict de la chaîne des aliments, est confortée par l'intervention de l'IDHESA, établissement indépendant financé par le Conseil général du Finistère.



---

## Sports

### *Voile scolaire*

Le nautisme est une discipline de prédilection pour le Finistère et ses 800 kilomètres de littoral. Le Conseil général finance des activités nautiques (voile, char à voile, canoë kayak, aviron...) organisées dans le cadre de l'éducation physique et sportive, pour six demi-journées minimum dans l'année scolaire.

### *Équitation*

Le Conseil général encourage la pratique de l'équitation en milieu scolaire à raison de six demi-journées minimum, en aidant financièrement les centres équestres agréés par l'Inspection académique, permettant ainsi aux écoles et aux collèges de bénéficier de tarifs réduits.

Ces deux programmes permettent aux établissements d'offrir à leurs élèves des activités coûteuses et peu ouvertes aux classes les plus défavorisées.

### *Les déplacements liés à l'activité natation*

Le Conseil général verse aux collèges une dotation spécifique EPS à titre de contribution au fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les collégiens. Le coût des transports est toutefois un frein à la mise en place de

l'activité natation. Pour y remédier, il participe aux déplacements des classes de 6<sup>e</sup>.

### *Animation sportive le mercredi*

La politique du Conseil général veille à promouvoir la pratique du sport par les jeunes. Cela se traduit notamment par des subventions versées aux grandes associations départementales (UNSS, UGSEL) qui organisent le « sport du mercredi », appelé le sport scolaire pratiqué en dehors du temps scolaire. Le Conseil général aide aussi au financement des sections sportives agréées par le Rectorat.

---

## Éducation à l'environnement

### *Classes de découverte / Classes de mer*

Le Conseil général soutient les acteurs associatifs dans le cadre des classes découverte, dans les domaines de l'éducation à l'environnement, patrimoine, culture, de mer avec ou sans activité nautique. Il vise à sensibiliser les jeunes à leur environnement et au patrimoine composant le département.

Le Conseil général apporte une aide aux familles des élèves finistériens séjournant en classes de mer ou de découverte se déroulant en Finistère pour alléger le coût des séjours.



# Sécurité routière

CONSEIL  
GÉNÉRAL  
**Finistère**  
*Penn-ar-Bed*



**Avec votre gilet jaune,  
faites-vous remarquer !**

[www  
.cg29  
.fr](http://www.cg29.fr)



**24 900**  
**élèves**  
**transportés**

# Transporter au quotidien

21

Guide des  
collèges 2010

**Le Conseil général détient la compétence en matière d'organisation des transports scolaires, à l'exception des agglomérations disposant d'une offre de transport. Ainsi, chaque année, près de 25 000 élèves, de la maternelle au lycée, sont transportés quotidiennement. Il souhaite aussi faciliter l'usage du vélo pour les déplacements domicile-école.**

## Le réseau d'autocars

Le transport scolaire comprend à la fois les lignes régulières du réseau Penn-ar-Bed et des circuits spécifiques. En collaboration avec les mairies et communautés de communes, les associations de parents d'élèves et les transporteurs, le Conseil général définit les itinéraires de transport scolaire, détermine les points d'arrêt et met à disposition un nombre suffisant d'autocars.

Le Conseil général prend en charge en moyenne **85 % du coût des transports scolaires** :

- 918€ par an à la charge du Conseil général
- 200€ par an pour les familles pour le premier enfant, 130€ pour le deuxième enfant, 65€ pour le troisième et gratuit pour le quatrième.

En ajoutant 30€ à l'abonnement scolaire, l'offre Transcool+ permet de bénéficier tout au long de l'année, week-end et vacances scolaires compris, du réseau Penn-ar-Bed et d'une correspondance

sur les réseaux urbains (1 heure de correspondance sur Brest métropole océane avec Bibus, une correspondance sur Quimper Communauté avec Qub et sur Morlaix Communauté avec Tim). Le transport des élèves handicapés est aussi organisé et financé par le Conseil général.

## À vélo

Pour développer la pratique du vélo, il faut réaliser des aménagements cyclables en desserte des collèges et des infrastructures à proximité des établissements, installer des stationnements adaptés et sécurisés au sein des collèges ainsi qu'impliquer les équipes enseignantes pour sensibiliser les collégiens. Le Conseil général s'y emploie dans le cadre de son schéma départemental vélo.





## Informations et contacts utiles

**Présidé par le principal, le conseil d'administration** d'un collège est composé pour un tiers des représentants de la direction, d'élus locaux (conseiller général, maire...) et de personnalités qualifiées, pour un tiers des représentants élus des personnels enseignants et non enseignants, et enfin pour un dernier tiers des représentants élus des parents et des élèves.

Le conseil d'administration est l'exécutif du collège : il vote le budget, adopte le règlement intérieur, se prononce sur le projet d'établissement et sur la dotation horaire globale du collège. Dans chaque collège, le Conseil général est représenté par un de ses élus.

Au sein du Conseil général du Finistère, **la Commission Enfance et Jeunesse** est en charge des collèges

**Composition** : (au 1<sup>er</sup> septembre 2010)

Joëlle HUON - Canton de Plouigneau  
*Présidente*

Tél. 02 98 76 20 21 - joelle.huon@cg29.fr

Raynald TANTER - Canton du Guilvinec  
*Délégué au suivi du schéma pluriannuel des collèges*

Tél. 02 98 76 20 14 - raynald.tanter@cg29.fr

### Membres

Pascale MAHE - Canton de Brest - La Cavale Blanche  
*Vice-présidente, déléguée au Pays de Brest*

Reza SALAMI - Canton de Brest Centre  
*Délégué à la jeunesse  
et à l'enseignement supérieur*

Patricia ADAM - Canton de Brest Saint-Marc  
*Déléguée à la protection de l'enfance  
et à l'adoption*

Nathalie CONAN-MATHIEU - Canton de Fouesnant  
Claude JAFFRE - Canton de Pont-Aven  
Yvonne GUILLOU - Canton de Briec-de-l'Odet  
Erwan LE FLOC'H - Canton de Douarnenez

### Accueil des collégiens au Conseil général du Finistère

Le Conseil général accueille à la Maison du Département les classes qui en font la demande, pour leur présenter l'histoire, le fonctionnement et les compétences de l'Assemblée départementale.

Direction de la communication  
Tél. 02 98 76 26 75 - dircom@cg29.fr

---

**Conseil général du Finistère***Direction des collèges*

32 boulevard Dupleix, 29196 Quimper Cedex

Tél. 02 98 76 26 44

Fax. 02 98 76 26 73

Directeur : Jean-Jacques Pellé

Directeur adjoint : Guillaume Penon

*Responsables territoriaux des collèges***Pays de Morlaix et de Centre Ouest Bretagne**

Yann Le Nen

5 place de l'Avant-Scène

29600 Morlaix

Tél. 02 98 63 23 77

Courriel : yann.lenen@cg29.fr

**Pays de Brest**

Nadine Cabioch

Allée du Petit Paris

29800 Lanerneau

Tél. 02 98 30 35 33

Courriel : nadine.cabioch@cg29.fr

**Pays de Cornouaille**

Jean-Philippe Buisson

Kerivoal

29000 Quimper

Tél. 02 98 76 22 50

Courriel : jean-philippe.buisson@cg29.fr

*Direction de la culture, des sports  
et de la jeunesse*

11 rue Théodore Le Hars, 29000 Quimper

Tél. 02 98 76 26 84

Fax. 02 98 76 24 22

Directrice : Ann Caroff-Chauveau

Jeunesse : Guillaume Brillant

*Direction des déplacements*

8 rue de Kerhuel, 29000 Quimper

Tél. 02 98 76 24 58

Fax. 02 98 76 20 71

Directeur : Jean-Baptiste Huet

Transport scolaire : Florent Parisot

Cool le car : Michel Le Saout

Vélo : Patrick Grulier

*Direction du développement économique  
et international*

2 rue Théodore Le Hars, 29000 Quimper

Tél. 02 98 76 25 32

Fax. 02 98 76 21 18

Programme Horizons : Annie Sinquin

---

**Inspection académique du Finistère**

1 bd du Finistère, 29558 Quimper Cedex 9

*Division des élèves*

Tél. 02 98 98 98 83 / ce.divel29@ac-rennes.fr

*Division du second degré*

Tél. 02 98 98 98 72 / ce-div2-29@ac-rennes.fr



**CONSEIL  
GÉNÉRAL**  
**Finistère**  
*Penn-ar-Bed*

La liste des collèges publics est présentée sur le site du conseil général.  
Vous y trouvez les coordonnées des établissements, les options ou sections particulières, le bassin de recrutement ainsi que les principaux travaux engagés.

**Conseil général du Finistère**  
**Direction des collèges**

32 boulevard Dupleix      Tél. 02 98 76 26 44  
29196 Quimper Cedex      Courriel : [colleges@cg29.fr](mailto:colleges@cg29.fr)

**www**  
**.cg29**  
**.fr**